



PARCOURS DE FORMATION CATÉGORIE B / AAC / CS

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité et de la motivation.

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En signant le contrat pour cette formation à la conduite et à la sécurité routière, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation.

Modalités d'organisation

PARCOURS THÉORIQUE

1/ Création du NEPH

La première étape pour débiter une formation au permis de conduire est l'obtention d'un Numéro d'Enregistrement Préfectoral Harmonisé (NEPH).

- Les élèves ont la possibilité de créer leur NEPH par eux-mêmes, via le site de l'ANTS
- L'auto-école propose un accompagnement et peut effectuer la démarche pour eux.

Une fois le NEPH obtenu, l'élève peut accéder à la préparation théorique du Code de la route.

2/ Accès à la formation théorique du Code de la route

La formation théorique au Code de la route est accessible à votre rythme, avec plusieurs modalités proposées par notre auto-école, pour s'adapter à vos besoins et disponibilités :

a) Révision libre et accompagnée :

La préparation au Code peut se faire :

- À distance, via la plateforme PASS Rousseau (30 €). Cette option vous permet de vous entraîner en ligne avec un suivi pédagogique à distance.
- En présentiel dans les locaux, sur un support média (Box Code Rousseau) mis à disposition, aux horaires d'ouverture de l'auto-école.
- Avec un enseignant, dans les locaux de l'auto-école, selon les horaires indiqués sur le tableau d'affichage.

b) Cours collectifs sur des thématiques spécifiques :

Des cours collectifs portant sur les grands thèmes du Code de la route sont organisés régulièrement dans nos locaux, en présence d'un enseignant titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Ces cours abordent notamment :

- La circulation routière
- Le conducteur
- La route
- Les notions diverses
- Les premiers secours
- L'environnement

Vous pouvez participer à votre rythme, en fonction de votre emploi du temps.

3/ Inscription à l'examen du Code de la route

Quand l'élève est prêt :

- Il peut s'inscrire lui-même à l'examen du Code de la route dans un centre agréé tel que La Poste ou Objectif Code (coût 30 €).
- L'auto-école peut également gérer cette inscription à la demande, en cas de difficulté ou d'indisponibilité.
- Le Code doit être obtenu 48H avant le passage de l'examen pratique.

4/ Début de la formation pratique

Dès l'obtention du Code de la route (ETG – Examen Théorique Général) :

- L'élève peut commencer la formation pratique à la conduite, selon les modalités définies par l'auto-école (planning, disponibilités, formules choisies...).

PARCOURS PRATIQUE

Avant de débiter la formation pratique, il est nécessaire de s'organiser.

Il faut prendre rendez-vous avec la secrétaire pour établir un planning de conduite.

Une fois le planning validé, les heures de conduite sont fixées.

La formation peut alors commencer.

1/ Choix de la formation

Avant de s'engager dans la formation, chaque élève doit prendre le temps de choisir la formule qui correspond le mieux à ses besoins :

- Selon le niveau de départ, les objectifs personnels (conduite accompagnée, permis accéléré, formation classique, etc.), et les disponibilités horaires, il est possible d'opter pour différentes formules.
- La secrétaire ou un formateur peut accompagner l'élève dans ce choix, en tenant compte de ses contraintes et de son rythme d'apprentissage.
- Faire le bon choix dès le départ permet d'assurer une progression régulière et sereine tout au long de la formation.

2/ Déroulement des séances de conduite

Les séances de conduite suivent une organisation précise :

- Une évaluation de départ est obligatoire avant de commencer la formation. Elle permet de déterminer le niveau initial de l'élève et d'adapter le programme de formation en conséquence.
 - > Cette évaluation dure 1 heure pour les personnes n'ayant jamais conduit auparavant.
 - > Elle est portée à 2 heures pour les élèves ayant déjà une expérience de conduite d'au moins 10 heures.
- Les séances de conduite régulières durent 2 heures chacune. Ce format permet aux élèves d'avoir le temps nécessaire pour pratiquer différents aspects de la conduite dans de bonnes conditions.
- Le point de rendez-vous est situé devant l'établissement, où les élèves doivent se présenter quelques minutes à l'avance. Le moniteur viendra les chercher avec le véhicule-école.
- Les créneaux sont proposés du lundi au vendredi de 7h à 21h, et le samedi de 7h à 14h, en fonction des disponibilités de chacun. Les élèves peuvent choisir leurs horaires avec la secrétaire lors de la mise en place du planning.
- La ponctualité est essentielle afin de ne pas écourter la séance. Il est également recommandé de porter une tenue confortable pour faciliter les mouvements durant la conduite.

3/ Suivi de la progression

Au fur et à mesure de l'avancement dans le forfait initial, les moniteurs évaluent régulièrement vos progrès.

- À l'issue de certaines séances ou à des moments clés de la formation, ils vous feront part de leur avis pédagogique.
- Vous pouvez à tout moment faire la demande à votre moniteur de vous faire un examen blanc pour réaliser un bilan de compétence.
- En fonction de votre évolution, ils pourront vous recommander des heures supplémentaires si nécessaire, afin de garantir une bonne préparation à l'examen du permis de conduire.
- Ces ajustements permettent de s'assurer que chaque élève atteint le niveau requis pour réussir en toute sécurité et en toute confiance.

4/ Préparation examen

Une fois que le bilan de compétence est réussi vous devrez effectuer 6 heures de conduite spécifiques sur le centre d'examen.

- Ces séances ont pour objectif de vous familiariser avec les lieux, les itinéraires les plus fréquents, les configurations particulières, et les conditions réelles de l'examen.
- Cela vous permet également de vous entraîner dans un cadre similaire à celui du jour J, afin de réduire le stress, gagner en fluidité, et aborder l'épreuve avec confiance.
- Cette étape est essentielle pour finaliser votre préparation et optimiser vos chances de réussite.

EXAMEN PRATIQUE

Une fois que vous êtes prêt et que votre moniteur a validé votre niveau, vous serez inscrit par le secrétariat à l'examen du permis de conduire. L'examen se déroule dans le même véhicule que le véhicule utilisé lors de la formation.

1/ Rendez-vous à l'école de conduite

Vous aurez 2 convocations celle du secrétariat et celle d'ANTS.

Le jour de l'examen, vous devez vous présenter devant l'école de conduite une 1H à 1h30 avant l'heure de passage. Il faut se présenter à l'heure pour ne pas se pénaliser et pénaliser les autres élèves.

Un moniteur sera présent pour vous accompagner jusqu'au centre d'examen.

Cette avance permet de :

- Se munir de sa carte d'identité (si titre de séjour pensez à prendre une seconde pièce d'identité)
- Arriver dans de bonnes conditions,
- Avoir le temps de revoir certaines consignes avec le moniteur,
- Se rendre ensemble au centre d'examen dans le véhicule de l'auto-école.

2/ Trajet vers le centre d'examen avec le moniteur

Un moniteur vous accompagne au centre d'examen, en voiture, avec ou sans un autre élève selon l'organisation.

Pendant ce trajet, il peut vous donner les derniers conseils et vous aider à gérer votre stress :

Ce moment est important pour se mettre dans une bonne dynamique avant l'épreuve.

Une fois arrivés sur le centre d'examen, vous pourrez effectuer un court entraînement si le timing le permet.

Cela peut consister à :

- Prendre en main le véhicule,
- Réaliser quelques manœuvres simples,
- Rouler quelques minutes pour se mettre en confiance.

3/ Arrivée de l'examineur

Lorsque l'examineur arrive :

- Il vous appelle et vérifie votre identité.
- Il vous donne ensuite quelques consignes générales sur le déroulement de l'épreuve.
- Vous montez alors dans la voiture à la place du conducteur.

Avant de démarrer, n'oubliez pas de faire tous vos réglages :

- Position du siège,
- Rétroviseurs,
- Ceinture de sécurité.

4/ Déroulement de l'épreuve de conduite

L'examen dure en général environ 30 minutes.

Pendant ce temps, vous devrez :

- Conduire en autonomie sur certaines portions,
- Réaliser une manœuvre (créneau, rangement en bataille, etc.),
- Répondre à trois questions sur la sécurité routière ou le véhicule,
- Montrer une conduite fluide, sûre et respectueuse du Code de la route.

5/ Retour à l'école de conduite et attente des résultats

Une fois l'examen terminé :

- Vous retournez à l'auto-école avec le moniteur.
- Vous pourrez ensuite rentrer chez vous.

Les résultats seront disponibles le soir même à partir de 00H le site RDV permis et envoyé par mail dès le lendemain par l'auto école.

L'APRÈS PERMIS

1/ PASSERELLE

Une fois la formation terminée et le permis obtenu, certaines catégories de permis nécessitent une formation complémentaire appelée "passerelle", notamment pour évoluer d'un type de permis à un autre (par exemple, de la boîte automatique vers la boîte manuelle).

Cette passerelle se compose généralement de 7 heures de conduite sans examen final, réalisées avec un moniteur agréé.

Elle permet d'acquérir les compétences nécessaires à la nouvelle catégorie visée et de faire mettre à jour le permis de conduire auprès de l'administration.

Renseignez-vous auprès de l'auto-école pour savoir si vous êtes concerné par cette étape et pour organiser la suite de votre parcours.

2/ Partagez votre expérience

N'hésitez pas à laisser un avis via google ou trustpilot pour nous faire part de votre retour. Votre avis compte beaucoup pour nous et aide d'autres élèves à faire leur choix.

3/ La création de votre permis

Si vous le souhaitez, nous pouvons prendre en charge la demande de fabrication de votre permis de conduire auprès de l'ANTS.

Il vous suffira simplement de nous fournir quelques documents nécessaires, comme :

- Une pièce d'identité
- Une photo d'identité numérique
- Un justificatif de domicile
- Votre numéro NEPH

